

UNITES CONSTITUTIVES DU DIPLOME

Unité U11 - Mathématiques

L'unité de mathématiques englobe l'ensemble des objectifs, capacités, compétences et savoir-faire mentionnés dans l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement de mathématiques et de sciences physiques et chimiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n°2 du 19 février 2009).

La spécialité transport fluvial de baccalauréat professionnel est rattachée au groupement C défini en annexe de cet arrêté.

Unité U12 - Sciences physiques et chimiques

L'unité est définie au regard des capacités et compétences mentionnées dans l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement de mathématiques et de sciences physiques et chimiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n°2 du 19 février 2009).

La spécialité Transport fluvial de baccalauréat professionnel est rattachée au groupement 2 défini en annexe de l'arrêté du 13 avril 2012 relatif aux modules spécifiques du programme d'enseignement des sciences physiques et chimiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel.

Unité U2 : Epreuve technologique – Etude de cas : préparation et analyse d'une activité de transport fluvial

Evaluation des compétences suivantes :

C1.1 : analyser et exploiter les informations et les documents nécessaires au transport à réaliser, aux opérations de maintenance et d'entretien du bâtiment et à la réglementation

C2.1 : organiser le transport fluvial et planifier les activités à bord

Unité U31 – Réalisation d'interventions en entreprise

Evaluation des compétences suivantes :

C3.1 : conditionner et contrôler le bâtiment en vue du transport

C3.4 : gérer et contrôler le chargement/déchargement, l'embarquement/débarquement des passagers

C3.7 : restituer le bâtiment, les matériels et gérer le traitement des déchets

Unité U32 – Conduite, manœuvres et maintenance d'une unité de transport fluvial

Evaluation des compétences suivantes :

C3.2 : gérer et assurer la maintenance, l'entretien du bâtiment, procéder aux avitaillements

C3.3 : assurer la conduite et les manœuvres en toute sécurité

C3.5 : mettre en œuvre les mesures de prévention des risques professionnels et de protection de l'environnement

Unité U33 – Communication professionnelle et sécurité – Certifications complémentaires

Evaluation des compétences suivantes :

C1.2 : communiquer en interne avec les clients et les tiers

C2.2 : gérer les incidents, les accidents, les anomalies et les litiges

Unité U34 – Economie-gestion

Le contenu de cette unité est défini par l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement d'économie-gestion pour les classes préparatoires aux baccalauréats professionnels du secteur de la production (B.O.E.N. spécial n° 2 du 19 février 2009).

Unité U35 - Prévention - Santé - Environnement

Le contenu de cette unité est défini par l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement de prévention-santé-environnement pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n° 2 du 19 février 2009).

Unité U4 : Langue vivante

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés dans l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme de langues vivantes étrangères pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n° 2 du 19 février 2009).

Unité (U51, épreuve E5) : Français

L'unité est définie par les compétences établies par l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme de français pour les classes préparant au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n°2 du 19 février 2009).

Unité (U52, épreuve E5) : Histoire, géographie et éducation civique

L'unité est définie par les compétences établies par l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement de l'histoire et de la géographie pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n°2 du 19 février 2009).

Unité (U6, épreuve E6) : Arts appliqués et cultures artistiques

L'unité englobe l'ensemble des capacités et compétences énumérées par l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement d'arts appliqués et cultures artistiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n° 2 du 19 février 2009)

Unité (U7, épreuve E7) : Éducation physique et sportive

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés par l'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'éducation physique et sportive pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel.

Unité (UF, épreuve EF) : Langue vivante

L'épreuve a pour but de vérifier la capacité du candidat à comprendre une langue vivante parlée et la capacité de s'exprimer de manière intelligible pour un interlocuteur n'exigeant pas de particularités linguistiques excessives sur un sujet d'intérêt général.

TABLEAU DE MISE EN RELATION DES COMPÉTENCES ET UNITÉS PROFESSIONNELLES

La définition du contenu des unités professionnelles du diplôme a pour but de préciser, pour chacune d'elles, les tâches et compétences professionnelles concernées et le contexte. Il s'agit à la fois de :

- permettre la mise en correspondance des activités professionnelles et des unités dans le cadre du dispositif de "validation des acquis de l'expérience" (VAE),
- établir la liaison entre les unités, correspondant aux épreuves, et le référentiel d'activités professionnelles afin de préciser le cadre de l'évaluation.

Capacités	Compétences / Unités constitutives du diplôme		U 2	U 31	U 32	U 33	U 34
C 1 Communiquer - Informer - Analyser	C1.1	Analyser et exploiter les informations et les documents nécessaires au transport à réaliser, aux opérations de maintenance et d'entretien du bâtiment et à la réglementation	X				
	C1.2	Communiquer en interne, avec les clients et les tiers				X	
C 2 Traiter – Décider - Organiser	C2.1	Organiser le transport fluvial et planifier les activités à bord	X				
	C2.2	Gérer les incidents, les accidents, les anomalies et les litiges				X	
C 3 Réaliser	C3.1	Conditionner et contrôler le bâtiment en vue du transport		X			
	C3.2	Gérer et assurer la maintenance, l'entretien du bâtiment, procéder aux avitaillements			X		
	C3.3	Assurer la conduite et les manœuvres en toute sécurité			X		
	C3.4	Gérer et contrôler le chargement/déchargement, l'embarquement/débarquement des passagers		X			
	C3.5	Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques professionnels et de protection de l'environnement.			X		
	C3.6	Gérer l'unité de transport fluvial					X
	C3.7	Restituer le bâtiment, les matériels et gérer le traitement des déchets		X			

Activités professionnelles / Unités constitutives du diplôme	Épreuve technologique Étude de cas : Préparation et analyse d'une activité de transport fluvial	Réalisation d'interventions en entreprise	Conduite, manœuvres et maintenance d'une unité de transport fluvial.	Certifications complémentaires ASP, CRR, Certificat de capacité	Économie Gestion
	U2	U31	U32	U33	U34
A1 - Préparer et organiser sa mission de transport	X	X	X		
A2 - Réaliser les opérations de chargement/déchargement, d'embarquement/débarquement et d'avitaillement		X			
A3 - Réaliser le transport et assurer la maintenance et l'entretien du bâtiment			X	X	
A4 - Communiquer avec son environnement		X		X	
A5 - Gérer son unité de transport			X		X
A6 - Terminer sa mission de transport	X	X			

RELATIONS : ACTIVITES PROFESSIONNELLES - UNITES - COMPETENCES

Activités professionnelles

Unités

Compétences

A1. PREPARER ET ORGANISER SA MISSION DE TRANSPORT

A6. TERMINER SA MISSION DE TRANSPORT

A2. REALISER LES OPERATIONS DE CHARGEMENT, DE DECHARGEMENT, D'EMBARQUEMENT, DE DEBARQUEMENT ET

A4. COMMUNIQUER AVEC SON ENVIRONNEMENT

A3. REALISER LE TRANSPORT ET ASSURER LA MAINTENANCE ET L'ENTRETIEN DU BATIMENT

A5. GERER SON UNITE DE

U2 : Epreuve technologique :
Etude de cas : Préparation et analyse d'une activité de transport fluvial

U31 : REALISATION D'INTERVENTIONS EN ENTREPRISE

U32 : Conduite, manœuvres et maintenance d'une unité de transport fluvial

U33 : Communication professionnelle et sécurité
(Certifications complémentaires)

U34 : Economie gestion

C1.1-Analyser et exploiter les informations et les documents nécessaires au transport à réaliser, aux opérations de maintenance et d'entretien du bâtiment et à la réglementation

C2.1-Organiser le transport fluvial et planifier les activités à bord

C3.4-Gérer et contrôler le chargement/déchargement, l'embarquement/débarquement des passagers

C3.1-Conditionner et contrôler le bâtiment en vue du transport

C3.7- Restituer le bâtiment, les matériels et gérer le traitement des déchets

C3.2-Gérer et assurer la maintenance, l'entretien du bâtiment, procéder aux avitaillements

C3.3-Assurer la conduite et les manœuvres en toute sécurité

C3.5-Mettre en œuvre les mesures de prévention des risques professionnels et de protection de l'environnement

C2.2-Gérer les incidents, les accidents, les anomalies et les litiges

C1.2-Communiquer en interne, avec les clients et les tiers

C3.6- Gérer l'unité de transport fluvial